

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 2535

présenté par

Mme Blin, M. Dive, M. Bazin, Mme Bonnard, Mme Corneloup, M. Descoeur, M. Dubois,
Mme Duby-Muller, M. Gosselin, Mme Gruet, M. Hetzel, Mme Périgault, M. Jean-Pierre Vigier et
M. Viry

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 5, insérer l'alinéa suivant :

« 1° *bis* Sa capacité à participer à la compétitivité économique nationale ; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

En 2022, la valeur ajoutée brute de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche a représenté environ 2 % du produit intérieur brut (PIB) en France.

L'agriculture française représente :

- le premier exportateur mondiale de vins et spiritueux, de semences agricoles, de pommes de terre, de malt et d'eaux minérales naturelles.
- le premier producteur mondial de lin fibre.
- le premier producteur européen de viande bovine, de céréales, de légumes de conserve, de graines oléagineuses, d'oeufs et de semences agricoles.
- le premier exportateur européen de céréales.

C'est un secteur en excédant commercial - au regard de la situation des finances publiques - il est important de le souligner avec près de 8 milliards d'euros en 2019.

L'agriculture - bien que le nombre d'exploitants agricoles diminuent depuis des décennies - est génératrice de valeurs et donc d'emplois notamment dans les activités de production et de transformation produits liées à l'agriculture, la sylviculture, la pêche et les industries agroalimentaires. En 2019, il s'agissait d'environ 1,4 millions d'emplois en équivalent temps plein, soit 5,2 % de l'emploi total national.

Par conséquent, cet amendement, vise à s'assurer que les enjeux du projet de loi s'accordent avec la nécessité d'accompagner l'activité économique agricole.